

Cour de France.fr / Représentation et festivités / Cérémonies & représentation / Etudes modernes / La représentation du prince en Allemagne au XVIe siècle : la construction d'un corps politique

Naïma Ghermani

La représentation du prince en Allemagne au XVIe siècle : la construction d'un corps politique

Article. Source : Histoire, économie et société

Ghermani, Naïma, "La représentation du prince en Allemagne au XVIe siècle : la construction d'un corps politique", dans Histoire, économie et société, 2006, 25^e année, n° 1, p. 3-13.

Résumé de l'article

L'éclatement confessionnel qui marque l'empire à partir de 1520 voit l'émergence de nouveaux acteurs : les grands princes d'Empire. Profitant de l'autonomisation politique et religieuse que leur confère la Réforme luthérienne et calviniste, ils accroissent leur pouvoir dans les domaines ecclésiastiques, législatifs et administratifs. Cet accroissement du pouvoir princier dans l'Empire passe par une concurrence redoublée avec l'empereur qui s'exprime à travers des conflits militaires, des querelles religieuses, mais aussi une véritable guerre des images. Ainsi, entre 1500 et 1600, le portrait du prince dans l'Empire, ausculté à travers trois exemples, la Saxe luthérienne, la Bavière catholique et le Palatinat calviniste, connaît des métamorphoses spectaculaires. Si, au début au XVIe siècle, les princes ne commandent que des portraits privés de petite taille, la Réformation les pousse à exposer leurs traits sur la scène publique de l'empire. Les princes luthériens multiplient ainsi leur portrait gravé, qu'ils associent à un discours. Le portrait devient le lieu d'une véritable profession de foi religieuse et politique. La paix d'Augsbourg (1555) met fin à ces pratiques polémiques du portrait. Les princes adoptent alors un mode de représentation impérial de leur personne, se mettant en scène dans des portraits de grande taille, collectionnés dans des galeries. Cette transformation de l'apparence de ces princes ne traduit pas seulement un phénomène de mode. Elle participe d'une construction d'un corps politique, forgé sur le modèle du double corps monarchique et impérial. Toutefois, en l'absence de substrat juridique, qui légitimerait et définirait la double nature de leur pouvoir, les princes ne peuvent que s'offrir une construction symbolique d'un double corps.

[Lire la suite \(Persée\)](#)